

## Message de l'inspection pédagogique régionale du 2 décembre 2020

Bonjour à tous,

Alors que les mesures de confinement connaissent une évolution moins contraignante, les établissements scolaires doivent pour leur part maintenir un fonctionnement hybride jusqu'au 20 janvier. Il nous semble important de vous communiquer un certain nombre d'informations pour les semaines à venir :

### 1. Sur le baccalauréat

- Sur les épreuves de spécialités annoncées à partir du 15 mars, l'intégration des notes des deux enseignements de spécialité dans Parcoursup rend nécessaire que ces épreuves aient lieu sur cette période. Deux enjeux s'agrègent à cette question : d'abord, sur le baccalauréat, les pilotes nationaux en charge de ces dossiers sont bien au fait de la situation sur le terrain, dans les salles de classe (et hors la classe), et il en sera évidemment tenu compte pour les épreuves (contenu, et évaluation). Des pistes de traitement des programmes vous ont été données dans notre courrier de rentrée. L'architecture des sujets tiendra compte de ce contexte (avec 2 sujets au choix pour le droit-économie, et des questions obligatoires et des questions au choix dans chaque dossier pour l'épreuve de MSdGN), et des préconisations que nous vous avons faites dans nos communications à la rentrée sur le traitement des programmes. De nouveaux sujets 0 seront bientôt diffusés pour donner ces indications. Ensuite, sur la poursuite d'études, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la période post-épreuves de mars, qui doit absolument être mobilisée pour conforter, renforcer, finaliser la préparation à l'enseignement supérieur, avec une entrée par compétences/capacités essentielle. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que cette période ne sera plus amputée comme habituellement par les examens, ce qui donnera du temps à ce travail avec les élèves.
- En raison du contexte sanitaire, les évaluations communes sont remplacées par les notes de contrôle continu.
  - En classe de 1<sup>ère</sup>, l'étude ne sera pas soutenue et sera remplacée par le contrôle continu. L'épreuve a été neutralisée, mais le rôle formatif de l'étude demeure. Ce travail entre dans le parcours de formation des élèves de STMG et permettra la construction des compétences qu'ils vont consolider dans la suite de leur cycle terminal. De même, le suivi du travail des élèves permettra la collecte pertinente des éléments nécessaires au contrôle continu qui remplace l'épreuve. Il est donc recommandé de la réaliser (et de l'évaluer, l'évaluation peut prendre des formes diverses et être intégrée dans les notes de dernier trimestre)
  - L'oral d'ETLV se fonde dans le contrôle continu de LV. Les enseignants qui prennent en charge conjointement cette heure sont donc appelés au plus grand soin dans le positionnement et l'évaluation de leurs élèves qui figurera dans le bulletin scolaire. Nous rappelons l'importance que ce soit les deux enseignants qui construisent ensemble la note de contrôle continu.
- Dans l'état actuel des textes officiels et des décisions ministérielles, les sections européennes ne font l'objet d'aucune modification d'organisation de leur session d'examen par rapport aux années précédentes.
- Dans une perspective d'utiliser de nouveaux supports, nous vous indiquons qu'une partie des séquences Lumni concernant les programmes de la série STMG sont maintenant en ligne :

<https://www.lumni.fr/lycee/terminale/specialites/droit-et-economie-stmg>

<https://www.lumni.fr/lycee/terminale/specialites/management-sciences-de-gestion-et-numerique-stmg>

## 2. Sur les postbac

- Aucune nouvelle décision d'aménagements n'a été prise concernant les stages de BTS. Nous en sommes toujours à une exigence déjà allégée de 4 semaines minimum pour se présenter aux épreuves. Nous sommes évidemment sensibilisés par les équipes pédagogiques sur les situations difficiles rencontrées par les étudiants sur le terrain. Certains n'ont pour l'instant réalisé aucune période de stage. Cette difficulté n'a pas d'autre réponse pour l'instant que la réalisation de la période minimum d'ici la fin de l'année scolaire. Il nous paraît néanmoins important de rappeler que, comme l'an dernier, les exigences de la formation professionnelle sont maintenues. Au-delà de l'aspect réglementaire qui permettrait à l'étudiant avec peu d'expérience en entreprise de se présenter aux épreuves, il faut garder à l'esprit que les compétences à construire pour la certification restent les mêmes, ce qui nécessite donc un accompagnement renforcé et individualisé, et des apprentissages compensatoires à partir de situations professionnelles construites et/ou complémentaires aux situations vécues en entreprise.
- La seule décision annoncée par le ministère concernant la certification Pix est une passation facultative pour les seuls élèves de terminale. Si la plateforme Pix communique sur une décision similaire pour les autres niveaux (notamment en BTS), aucune décision ministérielle n'a été communiquée.
- Les difficultés remontées concernant les stages concernent toutes nos formations, et s'expriment avec encore plus de sensibilité en classe de DCG, au regard du rapport de stage à réaliser. Suite à nos échanges, l'inspection a posé à la présidente du jury national la question des dates d'examen, et des échéances pour la remise du rapport. La décision n'est pas encore arbitrée, mais les difficultés du terrain sont bien connues du ministère. Nous reviendrons vers vous dès qu'elle sera prise.

## 3. Sur votre carrière

- Vous avez **jusqu'au 8 décembre à 12h** pour participer au mouvement spécifique national. Dans cette perspective, de nombreux postes sont concernés, et nous vous invitons à considérer ces opportunités professionnelles lorsque votre expérience a pu consolider un profil recherché pour l'enseignement dans ces sections.
- Sont concernés cette année en BTS : BTS Assurance à Joseph Loth (Pontivy) ; BTS Communication à Jean Moulin (Châteaulin), et à Bertrand d'Argentré (Vitré) ; BTS Notariat à Chaptal (Quimper) ; BTS Professions Immobilières à René Descartes (Rennes) ; BTS SIO à Victor et Hélène Basch (Rennes) ; BTS Technico-commercial (futur « Conseil et commercialisation de solutions techniques ») à Paul Sérusier (Carhaix).
- Pour les autres postes spécifiques : Classe ATS de Victor et Hélène Basch (Rennes), dans l'attente de la décision d'ouverture ; DCG au Lycée Dupuy de Lome (Lorient) ; DCG au Lycée Lesven (Brest) ; DCG au Lycée Bréquigny (Rennes). Il faut préciser en revanche que si ces deux derniers postes sont administrativement vacants, donc ouverts à candidature, ils sont actuellement occupés par un collègue en ATP (affectation à titre provisoire).
- De manière générale, lorsqu'un poste vous intéresse et que vous pensez correspondre au profil, il est toujours utile de candidater, même s'il n'est pas vacant (car des mutations des titulaires de ces postes sont toujours possibles).
- Les postes spécifiques académiques feront l'objet d'une prochaine campagne, lors du mouvement intra-académique.

- Nous aimerions également vous sensibiliser à la possibilité d'une évolution de carrière sur les fonctions de DDF. En économie-gestion ou dans d'autres secteurs, des postes particulièrement riches sont appelés à devenir vacants dans les années qui viennent. Si une procédure de candidature académique existe, et se déroule à la rentrée de septembre, nous vous encourageons à solliciter vos DDF déjà en fonctions, pour qu'ils vous explicitent cette nouvelle carrière, afin de vous lancer en toute connaissance de cause sur la base d'un projet mûrement réfléchi. Des personnes qui seraient également intéressées pour des missions de remplacement ne doivent pas hésiter à se signaler à nous.

Nous vous souhaitons de l'énergie et de la patience pour les prochaines semaines, notamment pour faire vivre les organisations pédagogiques mises en œuvre dans vos établissements. Ce fonctionnement dégradé se justifie par des considérations sanitaires qui sont toujours d'actualité. Il convient donc de questionner les priorités du moment, et de se préserver également.

Nous nous verrons lors de nos déplacements en établissement.

Bien cordialement,

**Agnès BAILLET**

06 74 25 96 92

**Philippe CADET**

06 38 10 96 13

**Jean-Michel FILY**

06 74 25 05 12

IA-IPR Économie-Gestion

Inspection du 2nd degré

Secrétariat 02 23 21 77 98

[ce.insp@ac-rennes.fr](mailto:ce.insp@ac-rennes.fr)

Rectorat de l'académie de Rennes - 96 rue d'Antrain, CS10503 - 35705 RENNES Cedex

[www.ac-rennes.fr/](http://www.ac-rennes.fr/)